

SYNDICAT DE L'ÉCLAIRAGE

Le 06 janvier 2023

Communiqué de presse

Transition écologique / Éclairage / Urgence / Rénovation / Lampes / Tubes fluorescents

Fabricants de solutions d'éclairage LED, de capteurs et d'automatismes intelligents, les industriels du Syndicat de l'éclairage représentent les deux tiers du marché des espaces intérieurs et extérieurs, résidentiels et professionnels.

Plus qu'observateurs ou commentateurs, ils sont acteurs de la transition technologique et énergétique de la filière grâce à la valeur ajoutée d'installations d'éclairage performantes.

Arrêt des tubes fluorescents en 2023 :

« faire baisser la facture d'énergie ! »

Depuis l'été dernier, la sobriété énergétique est sur toutes les lèvres. Mais au-delà du principe, quelles actions concrètes mettre en œuvre ? comment faire baisser la facture d'énergie ?

Et si la contrainte de la fin programmée des lampes fluorescents était en fait une opportunité ?

Passer à la LED

Un remplacement systématique de vos tubes fluorescents par des tubes LED de bonne qualité permet d'économiser immédiatement jusqu'à 70% de votre facture d'électricité.

Ajoutez une gestion simple de votre installation – détection de présence et de luminosité extérieure – et vous économiserez jusqu'à 90% de cette même facture d'électricité.

Par ailleurs, la longévité des lampes LED réduit les coûts de maintenance.

À cause de la vétusté du parc de luminaires existants, il est fortement recommandé de remplacer le luminaire complet par une technologie à LED plus efficiente équipée d'un système de gestion embarqué. Cette solution de luminaires intelligents apporte flexibilité, confort, économies maximales, et assure à l'exploitant la conformité aux réglementations des installations d'éclairage.

Pour des informations complémentaires, contacter les adhérents du Syndicat de l'éclairage.

Le point réglementaire

Pourquoi cette urgence ? La mise sur le marché des tubes fluorescents est sur le point de s'arrêter, en application du Règlement (UE) 2019/2020 et de la directive européenne 2011/65/UE sur la réduction des substances dangereuses. Ces sources lumineuses doivent

être remplacées par des lampes et luminaires plus performants. Le Syndicat de l'éclairage alerte sur ce basculement auquel il faut préparer les industriels, les opérateurs d'infrastructures, les collectivités publiques et le grand public sans attendre, sous peine d'être confronté à une pénurie.

Le 25 février et le 25 août 2023 sont les deux échéances à préparer : ce sont les dates butoir de fin de mise sur le marché européen des lampes fluorescentes compactes (CFLni), tubes fluorescents T5 et T8, etc.

Contacts presse :

Marie Echaniz, mechaniz@commstrat.fr



Contactez les fabricants adhérents du Syndicat de l'éclairage :

